

Bill C-52, An Act to amend the Income Tax Act and related Acts;

Bill C-55, An Act to amend the Customs Act; and

Bill C-77, An Act to amend the Immigration Act.

Projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes;

Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes; et

Projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

ROYAL ASSENT

The Speaker communicated to the House the following letter:

RIDEAU HALL
OTTAWA

27 June 1990

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Charles Gonthier, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 27th day of June, 1990, at 5.45 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

Yours sincerely,

ANTHONY P. SMYTH
Deputy Secretary, Policy

The Honourable
The Speaker of the House of Commons.
Ottawa

A Message was received from the Honourable Charles Gonthier, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, desiring the immediate attendance of the House in the Senate Chamber.

Accordingly, the Speaker went with the House to the Senate Chamber.

And being returned;

The Speaker reported that when the House did attend the Honourable the Deputy Governor General in the Senate Chamber, His Honour was pleased to give, in Her Majesty's name, the Royal Assent to the following Bills:

Bill C-51, An Act to amend the Income Tax Act.—Chapter No. 34;

Bill C-52, An Act to amend the Income Tax Act and related Acts.—Chapter No. 35;

Bill C-55, An Act to amend the Customs Act.—Chapter No. 36;

Bill C-57, An Act to provide for the protection of integrated circuit topographies and to amend certain Acts in consequence thereof.—Chapter No. 37; and

Bill C-77, An Act to amend the Immigration Act.—Chapter No. 38.

SANCTION ROYALE

Le Président communique à la Chambre la lettre que voici:

RIDEAU HALL
OTTAWA

le 27 juin 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 27 juin 1990, à 17h45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-secrétaire, Politique,
ANTHONY P. SMYTH

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes
Ottawa

Un message est reçu de l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, le Président, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

Le Président fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable Gouverneur général suppléant dans la Chambre du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.—Chapitre n° 34;

Projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes.—Chapitre n° 35;

Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes.—Chapitre n° 36;

Projet de loi C-57, Loi visant à protéger les topographies de circuits intégrés et à modifier certaines lois en conséquence.—Chapitre n° 37; et

Projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—Chapitre n° 38.